N.° 38.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Du Jeudi 18 Septembre 1823.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

De l'Imprimerie de C.-H. Wolfrath.

ARTICLES OFFICIELS.

1. Les personnes qui seraient intéressées à connaitre l'Ordonnance rendue par Sa Majesté Très-Chrétienne le 16 Octobre 1822, qui détermine les justifications à faire par les veuves ou orphelins de Militaires, pour réclamer des pensions ou secours de la France, sont informées qu'elles peuvent prendre communication de cette ordonnance à la Chancellerie. Au Château de Neuchâtel, le 15 Septembre 1823.

CHANCELLERIE D'ÉTAT.

2. Le Gouvernement ayant octroyé le décret des biens d'Abram-Louis, feu le Sieur Jean-Jaques Mojon, des Hauts-Geneveys-sur-Fontaines, ci-devant ancien d'église; la journée des inscriptions de ce décret a été fixée au Mercredi 8 Octobre prochain. En conséquence, tous les creanciers du dit Abram-Louis Mojon sont péremptoirement assignés à paraitre le dit jour par-devant M. le Baron de Chambrier, maire de Valangin, et les Sieurs Juges-Egaleurs par lui nommés, qui siégeront à l'hôtel-de-ville du dit lieu, dès les 9 heures du matin, pour faire inscrire leurs titres et prétentions contre le discutant, sous peine de forclusion.

Greffe de Valangin.

3. Le Gouvernement de Neuchâtel ayant ordonné par son mandement du 28 Juillet dernier, le décret des biens de Catherine Court, domiciliée à Cressier; noble et prudent Louis de Meuron, commandant et châtelain du Landeron, en a fixé la tenue au Mardi 16 Septembre prochain, à neuf heures du matin, à l'hôtel-de-ville dudit lieu. En conséquence, tous les créanciers et prétendans avoir droit sur iceux, sont assignés péremptoirement à s'y rencontrer par-devant mon dit Sieur le Châtelain et MM. les Egaleurs par lui nommés, pour y faire inscrire leurs titres et prétentions, sous peine de forclusion. Donné au greffe du Landeron, le 25 Août 1823.

Par ord. : Ch.s QUELLET, *greffier.*

ENCHÈRES.

4. La Commission des Forêts de la Ville fera vendre par enchères publiques, le Mercredi matin 24 courant, à 7 1/2 heures, des billons de chêne, à la côte de Chaumont et à Pierrabot.

5. Jeudi le 25 Septembre courant, et au besoin les jours suivans, le Département des Domaines, au nom de l'Administration de la ville de Berne, fera vendre à l'enchère, à la maison Bouchsee à Douanne, le domaine appartenant à la ville de Berne, situé dans la paroisse de Douanne, consistant en 137 pièces de vignes, ensemble 313 ouvriers; plus, environ 22 fauchées de prés y appartenantes, à Magglingue; quelques petits prés, ainsi que la maison arrangée pour deux habitations au Kapf, et la maison dite de Bouchsée, avec dépendances, caves, place pour les pressoirs, etc., très-vaste et bien bâtie, située entre l'église et le bord du lac. Les conditions très-favorables seront lues avant l'enchère, et pourront être vues dès-à-présent, soit à la Chancellerie de la ville de Berne, soit chez M. Gurlet, notaire juré à Douanne, où sont également déposés les plans dudit domaine. Pour prendre connaissance du domaine même, on voudra s'adresser à M. Sigismond-Conrad Irlet, receveur de la ville de Berne à Douanne. L'enchère commencera le matin à 9 heures précises, et durera jusqu'à 2 heures de l'après-midi. Berne, le 27 Août 1823.

Au nom du Département des Domaines,
Le surintendant, DURHEIM.

6. Les vignes ci-après indiquées, rière le territoire de Bôle, sont de nouveau exposées en vente au nom de M. Alphonse Lardy, par MM. les Syndics à la masse Silliman Wavre et C.e, récolte pendante, et seront, s'il y a lieu, définitivement adjugées au plus offrant et dernier enchérisseur, le Jeudi 2 Octobre prochain, au greffe de cette ville, à trois heures après midi, aux conditions qui seront préalablement lues, 1° la vigne dite du Coin, contenant environ 6 5/3 ouvr., jouxte le Sieur capitaine Jaquet et M.me LeBel; 2° une autre dite la Grand'vigne, contenant envir. 14 1/4 ouvr., jouxte plusieurs particuliers; 3° une autre dite le Mar-d'or, envir. 1 3/4 ouvr., jouxte la vigne de la Cure et Abram Ravenel; 4° une autre dite le Chapon-du-sentier, jouxte M.lle de Pierre, et contenant environ 2 3/8 ouvriers; 5° une autre dite aux Chapons-Marion, jouxte M.me LeBel et le Sieur Huguenin, boucher, contenant env. 5 1/8 ouvr. 6° une autre dite le Grand-Vignier, jouxte M.me Wavre, le Sieur ancien Wagnière et autres, contenant environ 5 1/8 ouvr.

7. Les Sieurs Jean Eggen et Jean Hauser, fruitiers, exposeront en mises franches et publiques, au plus offrant, suivant l'usage, la quantité de 40 vaches, dont quelques-unes fraiches; plus, 2 taureaux. La revêtue de ces enchères aura lieu le Mardi 23 Septembre courant, devant le cabaret de l'Engolieu, sous des condit. favor.

8. Mardi 30 Septembre courant, on vendra par mise publique à l'auberge du Cerf à Estavayer, canton de Fribourg, 1° Un moulin, avec gruoir, bâtiment, grange, écurie, sis au dit Estavayer, et appartenant à David Salzmann, de Signau, domicilié à Provence. 2° Un jardin, sis hors la porte d'Outre-pont. 3° Un pré dit le pré aux Compondues, rière Corcelles, au canton de Vaud. La mise de ce dernier immeuble se fera le 1er Octobre prochain, à une heure après midi, à l'hôtel-de-ville de Payerne.

9. Les enfans de défunte Marie, née Cortaillod, veuve du Sieur Abram Sandoz, décédée à Auvernier, offrent à vendre par voie de minute, suivant l'usage, 1° une maison située au milieu du village d'Auvernier, près de la fontaine, et ayant vue sur toute la place dite le Coin, consistant en deux chambres à fourneau, deux chambres à resserrer, un galetas, cave, caveau, emplacement p. un pressoir, et une chambre au rez-de-chaussée, de laquelle on pourrait faire une boutique; jouxte une maison appartenant à M. le diacre Lardy de bise, celle de M. l'ancien Henri Junod de joran, la rue du village de vent, et la place du village dite le Coin d'ubère. 2° Un morcel de jardin situé à peu de distance de la maison ci-dessus, lieu dit au Bugnon, contenant environ un demi-ouvrier ou ce qui y est, jouxte de bise une ruelle publique, de vent M. le ministre de Chaillet, de joran M. le justicier C.-A. Lardy, et d'ubère D.-H. Cornu et une pompe publique. 3° Une vigne au Montiller, contenant environ 2 ouvr. ou ce qui y est, jouxte de vent M. Henri DeBrot, de bise le Sieur Fréd. Borel, et de joran la veuve du Sieur Fred. Brandt. 4° Et enfin, une vigne aux Bouronnes, contenant environ 3 ouvr. ou ce qui y est, jouxte de joran l'hoirie du Sieur Claude Cornu et Jonas Hulmer, et d'ubère le Sieur justicier Josué Cornu. Les conditions pour la mise en vente des susdits immeubles sont déposées chez M. le greffier Girardet, à Auvernier, détenteur de la minute, et où on pourra en prendre connaissance. L'échûte des enchères des susdits immeubles aura lieu le Mercredi 24 Septembre courant, à 3 heures précises de l'après-midi, si les offres qui seront faites de la part des amateurs atteignent un prix raisonable. En attendant le jour de l'échûte, les amateurs sont invités à venir souscrire leurs offres au greffe de la Côte.

10. A vendre par voie de minute déposée chez le Sieur Louis Belenot, notaire, une maison située au centre du village de Cormondrêche et sur la grand'route, avec jardin et deux petits vergers. La maison, dont l'intérieur est réparé à neuf, comprend grange, écurie, remise, cave, pressoir et un puits; l'étage est composé d'une belle grande cuisine avec dépense et buffet, au centre de 5 chambres et d'un cabinet: le tout bien éclairé; au second, un grand galetas, chambre à resserrer et grenier. — Plus, aussi à la minute dudit notaire, un petit logement consistant en une chambre et cuisine, au haut de la maison dite le Long Pourche, au bas de la rue des Chavannes en cette ville. Ce dernier objet appartient à la vénérable Chambre de Charité, et quant au premier le propriétaire prévient MM. les amateurs, que, moyennant bonnes et suffisantes sûretés, il en laissera la valeur en prêt à l'acquéreur. L'échûte de la minute de ces deux immeubles aura lieu dans l'étude du susdit notaire, le Samedi 27 courant, à 2 heures après midi, et l'on pourra s'adresser à lui jusqu'à cette époque, p. tous renseignemens ultérieurs concernant ces deux objets.

11. La Commission des Reverbères de la ville de Neuchâtel informe le public, qu'elle fera exposer à l'enchère, le Mercredi 1er Octobre prochain, dès les huit heures du matin, devant le magasin en face de l'hôtel-de-ville, une quarantaine de reverbères qui ont servi à l'éclairage de la dite ville, la plupart encore en bon état. Les persoñes qui desireraient faire l'acquisition d'un ou de plusieurs de ces reverbères avant l'époque fixée pour l'enchère, pourront s'adresser à Henri Heinzely, inspecteur de l'éclairage, qui les leur fera voir et en indiquera les prix.

12. Jonas-Pierre Petitpierre et sa femme Charlotte née Bobillier, à Couvet, agissant sous l'autorisation des Syndics établis à leur masse, exposeront à l'enchère, par voie de la minute, le Lundi 22 Septembre courant, à sept heures du soir, à l'auberge de l'Ecu de France à Couvet, sous de favorables conditions, les immeubles suivans: 1° Un domaine situé au Bréy, près Couvet, consistant en une maison solidement bâtie, près de laquelle coulent deux fontaines abondantes et dont l'entretien coûte fort peu de chose: ce domaine, qui est en un mas et d'un bon rapport tant en froment qu'en esparcette et autres productions, fournit, année commune, de quoi garder quatre vaches été et hiver, et est environné de belles forêts en bois de hêtre et sapin, d'une facile exploitation. 2° Une pièce de terre en nature de pré, située lieu dit à Sonmotier, messellerie de Motier, contenant environ demi-pose. Ceux qui desireront obtenir des renseignemens plus detaillés au sujet de ces immeubles, pourront s'adresser au Sieur Abram Henri Borel, recteur des pauvres à Couvet, l'un des syndics à la masse, ou au Sieur Petitpierre, propriétaire.

ON OFFRE A VENDRE.

13. Auguste Borel, marchand épicier, rue de la Balance, a l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de recevoir un ouvrage nouvellement sorti de presse, intitulé: Leçons de la Parole de Dieu sur la rédemption de l'homme, par M. le pasteur Moulinie de Genève, 1 vol. 8° broché, prix 30 batz de Suisse. Plus, un Discours tiré du susdit ouvrage, lequel a pour titre: Jésus obéissant, modele du Chretien, prix 3 batz.

14. Le nouveau catalogue des provisions actuelles que contiennent les pépinières d'Arau, se livre gratis chez M. Oelhafen, confiseur, à la Croix-du-marché à Neuchâtel, aussi bien qu'aux dites pépinières. Les amateurs sont priés d'adresser leurs commissions au propriétaire de l'établissement, M. J. Nusperli, ministre à Kirchberg, près d'Arau.

15. Le Sieur Mougenot-Tardieu a l'honneur d'informer le public qu'il arrivera en cette ville le 20 du courant, avec un bel assortiment d'instrumens de musique, tels que guitarres, violons, instrumens à vent de toute espèce, avec fournitures, cordes de Naples, archets, des premiers maitres, qu'il cédera à des prix modiques. Il loge à l'auberge du Vaisseau, où il restera 4 à 5 jours.

16. En commission, chez la veuve Borel, maréchal, des mouchoirs de poche et des schals en coton, à des prix modiques.

17. Six paires beaux pigeons, d'une bonne espèce et bien appareillés. S'adresser à M. Michaud-Mercier, à la Croix-du-marché.

18. De bon verre à vitre, chez M. J.-J. Henry, à la maison-du-village à Cortaillod.

19. Une ânesse forte et robuste, habituée également à la selle et à porter des charges. S'adr. chez M. de Pierre, aux Terreaux.

20. Une partie toiles d'Alsace, par coupes de 8 à 40 aunes, depuis 10 à 15 batz; ritte d'Alsace blanche et grise, lin gris; un bois de lit de 4 1/2 pieds de large; vernis, à rouleaux, à bateau et avec roulettes, entièrement neuf; 4 chaises garnies en crin, 6 dites idem recouvertes en damas rouge avec doubles fourres à carreaux rouges bien conservées, 2 bois de lits levés solidement construits; 6 assiettes et 2 plats d'étain fin, au poid; une forte romaine pouvant peser 400 lb. faite cette année par un premier maitre, un coquemar en cuivre, du poids de 4 1/2 liv., neuf; un habit et deux vestes de beau drap noir, plusieurs tonneaux de 30 à 400 pots, tous avinés: le tout à des prix avantageux. S'adresser à Fréd. Dardel, maison Perrin, au faubourg.

21. Une clef anglaise p. démonter les pressoirs, une autre clef de pressoir, deux plateaux de balance, un petit balancier avec ses poids. S'adr. au-dessus de la forge au haut du village d'Auvernier.

22. Un laigre de 6 bosses, aviné en blanc et en bon état. S'adr. à H. Kuntzer, maitre toñelier.

23. Un bon pressoir en fer, de la contenance de 20 gerles, avec tout son entrain; plus, un laigre de 4 1/2, et un de 5 1/2 bosses en bon état, n'y ayant eu que trois vins. S'adr. à J.-L. Bourquin à la Croix-d'or.

24. Une vingtaine de tonneaux de la contenance de 100 pots et au-dessus, dans lesquels il y a eu de l'au-de-vie. On s'arrangerait de préférence avec une personne qui prendrait la partie entière, faute de place. S'ad. à S. Fornachon, boulanger.

25. Chez M. le maitre-bourgeois Steiner, plusieurs laigrèfass de diverses grandeurs, un écrou en noyer avec deux vis, la ferremente complète d'un pressoir, un poisson en chêne très-dur, et quelques faux-poissons en chêne et en sapin.

26. Jean-Jaques Maillard offre ses poudrettes, rendues franco à Neuchâtel, et moyennant que la marchandise soit reconnue de suite, au prix de L. 28; celles dont lui-même dirigera la plantation, à garantie d'une année (les journées au prix accoutumé), à L. 30; enfin, celles qui seront plantées sous ses ordres, et p. lesquelles on desirera une garantie de deux ans, se payeront à raison de L. 32. — Maitre Maillard fournit des poudrettes des plants suivans, savoir: 1° Plant de Lavaux, dont les chapons ont été tirés des vignes des familles Fongallaz, Bovard, Perrolaz et Bessatz, des Pesses, de MM. Blanc et Grandchaud du Dessalay, de MM. Chapuis de Rivaz et Chexbre, de MM. Roquivaz et Jean-Antoine Jaques de Riez. 2° Plant de Bourgogne hâtif. 3° Plant de la Dôle (France) rouge hâtif. 4° Plant Ruchelin. 5° Plant de grand chasselas. 6° Blanc de France. 7° Plant de Cortaillod rouge. 8° Plant de malvoisie. 9° Plant muscat assorti. 10° Plants divers p. treilles, propres p. le service. S'adr. p. des renseignemens ultérieurs et p. connaitre les personnes de Neuchâtel à qui ledit Maillard a deja fourni des poudrettes, au Sieur Reuttre, aubergiste au Cerf.

27. M. Wittnauer, à la Grand'rue, continue à offrir differens objets qu'il lui importe de réaliser le plutôt possible, tels seraient trois laigres en très-bon état, l'un de 5 à 6 bosses, un autre de 70 à 75 setiers, et le troisième d'environ 50; plusieurs tonneaux avec ou sans cercles de fer, de 6 à 15 setiers; cinq ou six caisses à huile, contenant chacune de 5 à 7 quintaux; des plateaux doublés en fer-blanc, p. y placer les tonneaux d'huile qui menacent de couler; plusieurs canasters en fer-blanc p. le thé, de différentes grandeurs, le plus grand pouvant en contenir 80 à 90 lb.; une banque à tiroirs, un corps de layettes très-commode dans une chambre à resserrer ou dans une depense, pour y réduire les provisions sèches de l'hiver; six ou huit arches en sapin, de 4 pieds 9 pouces de hauteur, 1 pied 10 pouces de largeur, et 2 pieds 2 pouces de profondeur; un balancier à peser 15 quintaux et plus, un dit portatif d'un travail fin, et qui peut servir à peser l'or et autres objets de prix: ce petit balancier avec ses accessoires est offert à un louis, ainsi qu'une jolie paire de pistolets de poche, à secret; deux atlas avec des explications historiques, et une collection reliée des plans et fortifications d'une quantité de villes et châteaux. Ces trois objets, très-curieux p. des amateurs, sont deposés, ainsi que le petit balancier et la paire de pistolets, dans le magasin de Daniel Prince-Wittnauer. Il lui reste encore 20 à 25 setiers vin blanc pur 1822, ainsi que 3 à 400 bouteilles vin rouge; de plus, un ameublement en moire verte, composé d'un canape, huit chaises et un fauteuil; deux matelas et deux bois de lits à une personne; une pièce toile large, blanche, d'environ 60 aunes, et enfin plusieurs autres effets de mobilier assez peu importans p. n'être pas designés ici.

28. Deux laigrefass en bon état, l'un de 23 bosses, l'autre de 18 environ. S'adr. au bureau d'avis.

29. Chez M.me Perret-Franel, les livres de son mari défunt; la plupart sont des ouvrages de mathématiques, et elle les cédera à bas prix.

30. On peut voir au bureau de cette feuille, le 8e catalogue de livres de différentes langues et sciences qui seront vendus à l'enchère, les 26 et 27 Septembre courant, dans le magasin de M. C.-A. Jenni, libraire, rue du Marché n° 160 à Berne.

31. Cinq laigres de la contenance de 3 à 5 bosses, que l'on céderait au-dessous de leur valeur. S'adr. à Hess Larsche, à l'Ours à Travers, ou au Soleil à Neuchâtel.

32. Une chaise couverte, p. un cheval, à quatre ressorts et en très-bon état. S'adr. à Christian André, maitre sellier, à St. Blaise.

33. A bon compte, faute de place, deux laigrefass en bon état, contenant ensemble env. 25 bosses. S'adr. à Adam Pfeiffer, tonnelier, au Neubourg.

34. (Ou à échanger contre un bon fusil de cibe à poudre fulminante.) Un bon fusil de chasse.

IMMEUBLES.

35. (Ou à louer p. la St. Martin prochaine.) Une maison toute neuve, ayant deux logemens très-commodes et agréables, une boulangerie bien achalandée, outre une belle et grande cave, grange et écurie, et réunissant un bon jardin avec diverses aisances: le tout situé au milieu de la ville de Boudry. Pour en connaitre le prix et les condirions, s'adresser au propriétaire Jean Kientzlin, au dit lieu, qui pourrait, si on le desire, y joindre 4 à 5 poses de terre bien soignées et de grand rapport.

ON DEMANDE A ACHETER.

36. De rencontre, un balancier p. peser de 200 à 300 lb.; plus un poids de 50 lb. en fer. S'adr. au Sieur Schaub, boulanger, sous le Sauvage.

37. De la vendange, à prix fixe ou à outre-vente. S'adr. à M. Erhard Borel.

38. De rencontre, le Dictionnaire latin-français de Noël, et l'histoire universelle de Domairon. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE À LOUER.

39. Pour Noël ou dès-à-présent, le 2e étage de la maison de M.lle Henriette Heinzely, sur les Arcades. De plus, une cave meublée de vases en bon état, contenant de 36 à 38 bosses.

40. Dès-à-présent ou p. Noël prochain, un logement composé de 4 chambres, avec cuisine et dépendances, meublé ou sans meubles, avec un jardin et un cabinet, si on le desire. S'adr. à M.me Borel-Thuiller.

41. Pour Noël, un petit logement p. deux personnes sans enfans, composé d'une chambre à cheminée, garnie d'armoires, d'une grande chambre à resserrer: le tout bien éclairé. S'adr. à la veuve L'Eplattenier, au Tertre.

42. Dès-à-présent et pour plusieurs années, une très-bonne cave meublée p. environ 40 bosses, avec deux pressoirs, si on le desire, dans la maison appartenant à M. d'Andrié, inspecteur-général des forêts, rue des Moulins. S'adr. au propriétaire.

43. De suite, deux caves parfaitement meublées, pouvant contenir ensemble environ 60 bosses. S'adr. à M.me Liechtenhan, à l'Ecluse.

44. Pour Noël, la maison de M.me Vimer, rue Fleury, ayant une boulangerie au plain-pied, et au-dessus trois étages chacun d'une chambre, cuisine et accessoires. S'adr. à M.me Vuillemin, sage-femme.

45. Pour Noël, un petit logement d'une chambre avec cuisine et portion de galetas, au 3e étage d'une maison située au Neubourg. S'adresser à Aimé Douzert, menuisier.

46. Une belle chambre meublée, à un ou deux lits, ayant vue sur la Place-d'arme. S'ad. à J.P. Kiehl, dans la pinte à l'angle du bassin et de la Place-d'armes.

47. Une excellente cave, meublée de vases en très-bon état, pour y loger de 36 à 38 bosses de vin. S'adr. à M.me la veuve Suchard, à Boudry, qui pourra y ajouter un fort bon pressoir de 35 à 40 gerles, et 36 de ces dernières pour les vendanges.

48. Pour Noël, une maison située à côté de la petite Rochette, à l'extrémité du faubourg du lac, ayant vue sur la nouvelle promenade, et dont le logement consiste en cinq chambres et deux cabinets, cuisine, galetas avec chambre à serrer et chambre de domestiques, grande cave, bûcher, etc. S'adr. pour les conditions à M. le ministre DuPasquier, chapelain du Roi.

ON DEMANDE A LOUER.

49. Dans le bas de la ville, un emplacement propre p. vendage de vin. S'adr. à M. Panc. lieut.-colonel de Petitpierre.

50. Un piano-forte qui soit en bon état. S'adr. à M. Kilgenstein, organiste.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

51. M. L'Hardy, procureur-de-ville, demande un vigneron pour la Maigroge.

52. On demande, dans une maison de campagne, une cuisiniere qui connaisse bien son état, d'âge mûr, et recommandable par ses mœurs et sa fidélité: elle pourrait entrer de suite. S'adr. à M.me Borel-Thuiller.

53. Un jeune homme du canton de Vaud, âgé de 25 ans, muni de bons certificats, sachant parfaitement conduire les chevaux et le bétail; — et un autre de 18 ans, connaissant également le service et le train de campagne, desireraient l'un et l'autre trouver une place dans quelque bonne maison. S'adr. au bureau d'avis.

54. Un jeune homme du canton de Berne, âgé de 23 ans, desirerait trouver une place dans un magasin ou chez un maitre; il se prêterait volontiers et aux conditions les plus avantageuses à tous les ouvrages. S'adr. au bureau d'avis.

55. Jacob Marty a l'honneur de prévenir le public et MM. les Voyageurs, qu'il continue pour son propre compte l'état de voiturier, et offre en conséquence à louer des équipages en tout genre, solidement construits, et qui lui mériteront, il l'espère, la confiance des personnes qui daigneront se servir chez lui. Il offre de charrier toute espèce de marchandises, à un prix modique. Son domicile est toujours rue de l'Hôpital, au 2e étage de la maison de M. de Pury, près l'hôtel-de-ville, et son établissement dans la maison de M. Robert-Bovet, au faubourg. — Son épouse continue à se recommander p. la couture et le tricotage, et offre à louer une chambre.

56. Un jeune homme du canton de Vaud, muni de bons certificats, connaissant tout ce qui a rapport au service et au pansement des chevaux, desire trouver p. Noël une place de domestique ou de cocher. S'adr. au bureau d'avis.

57. Un jeune homme de 26 ans, ayant déjà servi et étant porteur de bons certificats, desirerait se placer comme domestique dans une bonne maison de la ville. Il sait conduire les chevaux et travailler aux terres. S'adr. au bureau d'avis.

58. On demande à des conditions avantageuses, une ou deux personnes intelligentes et de famille honnête, qui desireraient apprendre le métier de tailleuse, et qui auraient en même tems l'occasion d'apprendre la langue allemande. S'adr. à M.lle Sandoz, à Arau.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

59. On a perdu, de St. Aubin à Cortaillod, une montre boite en argent, portant à deux places le nom de *Racine à Auvernier*. On prie la personne qui l'aura trouvée, de la remettre, contre récompense, au bureau de cette feuille.

AVIS DIVERS.

60. On informe le public, que le tirage de la 3e classe 55e loterie de cette ville, aura lieu Vendredi prochain 19 Sept. Les personnes qui ont des billets à échanger, sont invitées à se rendre chez M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice.

61. Une maison de commerce de la Suisse allemande demande un apprenti de bonnes mœurs, et dont l'éducation ait été soignée. Il pourrait entrer de suite. S'adr. au greffe de Colombier.

62. Dans une cure du canton de Berne, à 6 lieues de Neuchâtel, on prendrait en pension de jeunes filles de la Principauté; elles pourraient apprendre l'allemand par principes, et recevraient les instructions nécessaires, même des leçons de musique et de piano. S'adr. au Pasteur de Cappelen, près d'Arberg.

63. François Rougemont fils, aubergiste établi à Bevaix, a dû apprendre avec une profonde douleur les bruits qui circulent contre lui dans le public, et qu'entr'autres inculpations on l'accuse d'avoir tué sa femme. Ces bruits ont acquis trop de publicité pour qu'il puisse se borner à y opposer le mépris et à garder le silence: il doit donc employer tous les moyens qui dépendent de lui, p. decouvrir l'auteur de calomnies aussi odieuses, et c'est dans ce but qu'il promet une récompense de L. 50 à celui qui lui fera découvrir son calomniateur, afin qu'il puisse en obtenir publiquement la réparation qu'exigent son honneur et sa réputation.

64. M. Bois-de-Chesne, procureur près les Tribunaux du canton de Genève, demeurant à Genève Grande-rue n° 17, ayant été nommé curateur à l'hoirie vacante de feu Jonas-Pierre Pignolet, ancien orfèvre de Genève, décédé au canton de Neuchâtel, invite tous ceux qui seraient débiteurs ou créanciers de la dite hoirie, de se présenter de suite à lui pour payer leurs dettes ou produire leurs titres de créances.

65. W.-J. Playfair, maitre de langue anglaise, a l'honneur de prevenir le public qu'il est de retour à Neuchâtel, où il espère de retrouver cette confiance qu'on lui a jusqu'à présent si généreusement accordée et qui mérite toute sa reconnaissance. Comme il a fait une étude particulière de la prononciation, il se flatte de pouvoir donner à ses élèves ce pur accent insulaire que les étrangers saisissent si rarement, et de faire sentir en même tems cette harmonie enchanteresse qui caractérise les muses de la Grande-Bretagne, et dont sont revêtues les belles et sublimes idées de Milton, de Byron et de Moore. S'adr. chez M.me la veuve Borel, rue du Temple-neuf, ou à M.me Petitpierre-Vézian.

Changemens de Magasins.

66. M.me S.tte Petitpierre, modiste, ayant transporté son établissement dans le magasin sur le Pont-des-boutiques, occupé jusques ici par par M.lle Legoux, de qui elle a retenu la suite des affaires, prend la liberté de se recommander et ose espérer qu'on sera satisfait de la bienfacture de ses ouvrages, ainsi que de la modicité de ses prix.

Voitures pour l'étranger.

67. Les premiers jours du mois d'Octobre, il partira p. Paris une bonne voiture dans laquelle il y a encore des places vacantes. S'adr. à Jn.-Ul. Schütz, maitre voiturier, maison de M. Muller-Hennig, près l'hôtel-de-ville.

68. Le 20 Septembre courant, une voiture partira p. Francfort, Leipzig et Berlin. S'adr. pour des places à Pierre Gachet, voiturier, sur la Place-d'armes, lequel se charge aussi de commissions p. cette route.

TAXE DU PAIN, *dès le 13 Août 1823.*

Le pain mi-blanc . . . . . à 4 1/2 cr. la livre.
Le pain blanc. . . . . à 5 1/2 cr. „
Le petit-pain de demi-batz doit peser 4 3/4 onces.
Celui d'un batz . . . . . 9 5/8 „
Celui de six creutzers . . . . . 17 „

TAXE DES VIANDES, *dès le 30 Juillet 1823.*
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)

Le bœuf	à 8 cr.	Le veau	à 7 cr.
La vache	à 7 cr.	Le mouton	à 8 cr.